



Prix Cultures du Cœur

Pour le soutien à la mise en place de projets culturels
à fort impact social en Ile-de-France

REGLEMENT DU PRIX

1. Contexte

Depuis 20 ans d'existence, Cultures du Cœur a eu l'occasion d'initier, d'accompagner et de recenser de nombreux projets culturels à dimension sociale auprès de ses Partenaires sociaux.

Conçus pour et avec les publics en situation de vulnérabilité, ces projets sont souvent innovants car ils parient sur la capacité de ces personnes à conquérir de nouveaux espaces de connaissance et d'expérience, à participer au dialogue culturel dans un esprit de partage et de diversité.

Les moyens financiers qui y sont dédiés sont généralement limités et forcent à la créativité et l'innovation.

Ces actions d'appuient souvent sur des partenariats entre secteur social et culturel mis en place par des acteurs volontaires et engagés et permettent ainsi l'émergence de formes de collaborations inédites qui s'enrichissent des savoirs et compétences de chacun, au service d'une cause partagée.

Cultures du Cœur souhaite mettre en lumière et encourager la mise en œuvre de ces projets audacieux par le biais de ce prix qui serait remis chaque année. Ce prix vise à soutenir des projets culturels au bénéfice des publics suivis dans un cadre social.

2. Dotations



Les responsables du projet gagnant obtiendront la possibilité d'inscrire l'ensemble de l'équipe projet à une formation sur mesure à la médiation culturelle dispensée par Cultures du Cœur (formation courte sur 2 jours) ou la possibilité d'inscrire une personne à la formation certifiante « Comment intégrer la médiation culturelle à l'accompagnement social ? ». Un guide de la médiation culturelle sera offert à la structure porteuse du projet.



Prix d'encouragement

Les porteurs des deux autres projets gagnants bénéficieront d'une journée d'accompagnement de projet/formation. Un guide de la médiation culturelle leur sera également remis.

Les 3 prix sélectionnés se verront remettre leur prix lors d'un événement porté par Cultures du Cœur. Leurs projets seront mis en avant sur l'observatoire de la médiation culturelle dans le champ social.

3. Conditions de participation

- ♦ Le prix est ouvert aux structures sociales, médico-sociales ou socio-culturelles d'Île-de-France.
- ♦ La candidature peut être portée par des équipes professionnelles comme par des bénévoles.
- ♦ Les projets soumis doivent être en cours de conception, de montage ou de démarrage avec une perspective de lancement effectif avant décembre 2019.
- ♦ Les projets doivent engager au minimum un partenaire extérieur.
- ♦ Le dossier doit mettre en avant la participation des publics visés dans le projet et présenter les moyens mis en place pour permettre aux personnes concernées d'être acteurs
- ♦ L'action doit comporter un caractère innovant pour la structure porteuse.

4. Présélection, sélection, remise de prix

Cultures du Cœur réalise une présélection de 20 dossiers de candidature qui seront transmis à un jury composé de professionnels ou bénévoles, issus du milieu social, culturel et associatif. Ce jury aura pour tâche de désigner les trois projets récompensés.

La remise des prix se déroulera lors d'un événement organisé par Cultures du Cœur. Les lauréats seront contactés quelques jours avant l'événement pour préparer leur venue et leur prise de parole lors de la remise de prix.

5. Dossier et dépôt des candidatures

Un dossier de candidature, annexé à ce document, doit être retourné complété **avant le 15 janvier 2019** à l'adresse suivante : alice.pauly@culturesducoeur.org

Le document ci-dessous devra être joint au dossier de candidature:

- ◆ Déclaration de la structure au JO pour les associations
- ◆ Pour les autres formes juridiques, un document attestant de votre existence

6. Suivi des projets

Les porteurs de projets s'engagent à commencer l'action avant décembre 2019 et à apporter dès ce stade des éléments pouvant garantir leur mise en œuvre.

Suite à la remise de prix, les lauréats s'engagent à communiquer à Cultures du Cœur l'avancée du projet et de lui transmettre son évaluation finale.

7. Clauses juridiques

Du seul fait de leur participation, les candidats autorisent expressément Cultures du Cœur à diffuser leur identité, leur image pour les actions d'information et de communication ainsi que pour la diffusion des résultats, sans pouvoir prétendre à aucun droit quel qu'il soit. Cette disposition concerne l'ensemble des supports de communication institutionnelle et grand public tels que notamment les dossiers, communiqués de presse ou site internet.

Conformément à la loi Informatique et Libertés, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour des motifs légitimes concernant ses données personnelles collectées à l'occasion du prix. Chaque participant peut exercer ce droit auprès de Cultures du Cœur, 72 avenue Denfert Rochereau, 75014 Paris.

Cultures du Cœur ne pourra être tenue responsable quant à la protection des idées, brevets, dossiers, modèles ou marques inventés par le candidat, notamment si une publication reproduit des travaux protégés. Par ailleurs, les candidats déclarent sur l'honneur être titulaires de l'ensemble des droits attachés à leur projet. Dans ce cadre, par leur participation au prix, chaque candidat cède à Cultures du Cœur tout droit de reproduction, de représentation et de publication éventuelle des productions. Le candidat ne pourra prétendre à aucune rémunération au titre du droit d'auteur ni à aucune rétribution sous quelque forme que ce soit.

Cultures du Cœur se réserve le droit, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée, d'apporter toute modification qu'elle jugerait nécessaire au règlement, sous réserve d'en informer les participants.

Le seul fait de participer au prix implique la prise de connaissance et l'acceptation sans réserve du présent règlement.

8. Annulation du prix

Cultures du Cœur se réserve le droit de reporter, d'écourter, de proroger ou d'annuler ce prix, sous réserve d'en informer les participants, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

9. Litiges

Tout litige, qui ne pourrait être résolu à l'amiable entre les parties, sera soumis pour arbitrage au conseil d'administration de Cultures du Cœur.

Contacts

 Par mail : alice.pauly@culturesducoeur.org

 Par téléphone : 01 46 73 91 20

 Par courrier : Cultures du Cœur, 72 avenue Denfert Rochereau, 75014 Paris